

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Mairie de

MONCEAUX EN BESSIN

14400

Tel: 02.31.21.96.43

Date de convocation : 01/12/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 05 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle du Conseil de Monceaux en Bessin, sous la présidence de M. Gilles ISABELLE, Maire de Monceaux en Bessin.

Membres en exercices : 12

Présents : 07

Votants : 07

Etaient présents :

Mme Mylène PHILIPPINE, M. Bruno OLIVE, Adjoint

Mme Elise BADER, M. Wilfried GORHY, M. Xavier GUILBERT, M. Alain SOUHARD, Conseillers.

Absent excusé : Mme Evelyne LELANDOIS,

Absents :

M. Michel BONNEAU, M. Gilles MALHERBE, M. Bertrand VIARD, Mme Aurélie TAILLEBOSQ,

Le Maire ayant ouvert la séance et constaté le quorum, fait l'appel nominal. Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Mme Mylène PHILIPPINE

Ordre du jour :

- I°/ Travaux –aménagement RD6a, planning
 - II°/ Administratif – contrat assurances RH, informations élections municipales 2026
 - III°/ intercom et syndicats – enquête publique – bilan & PLUi n°7 ; SDEC - convention et travaux EP
 - IV°/ Finances – orientations budgétaires 2026, financement travaux
 - V Questions diverses et tour de table
- Entretien salle des fêtes, repas aînés, Noël des enfants

Préambule : les élus, n'ayant pas reçu les PV des séances des 3 et 20/10/2025, demandent à le recevoir afin d'entériner les séances.

I°/ Travaux –RD6aI°/ 1- Aménagement RD6a

M. le Maire présente au Conseil Municipal le planning des travaux ainsi que le plan de déviation de la RD6a. Il ajoute qu'il lui faudra reprendre un arrêté pour prolonger les restrictions de circulation puisque les travaux ne seront pas terminés pour le 31/12/2025. Il précise que la prochaine réunion de chantier est prévue le 12/12/2025 sur site.

I°/ 2- Avenant n°1 du marché

M. le Maire indique au Conseil que l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre a été signé le 18/11/2025. Il vise à répartir les montants de GAIA Paysage qui n'est pas intervenu sur les travaux. Il précise que cet avenant ne modifie pas le montant total du projet.

DM2025.12.05-1

I°/ 3- Affichage réglementaire

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est obligatoire d'afficher les coûts restants à charge par la collectivité, les subventions reçues et par quel organisme et le coût total du projet. Il soumet une maquette et sollicite l'avis du conseil.

Le Conseil approuve à l'unanimité. Le sigle de la région sera ajouté.

I°/ 4 - SDEC Energie

DM2025.12.05-2

➤ Eclairage Public

M. le Maire indique au conseil que deux foyers éclairage publics situés au Val d'Aure ne sont pas répertoriés dans l'inventaire du SDEC Energie. Il sollicite du Conseil l'autorisation d'effectuer les mises à jour nécessaires. Il précise qu'il a d'ores et déjà transmis un plan au SDEC Energie.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, approuve cette démarche. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et l'autorise à signer tous documents afférents.

DM2025.12.05-3

➤ Poste de transformation les violettes

M. le Maire indique que l'étude D&A de Caen est en charge d'établir un acte notarié réitérant un protocole signé en 2019, portant sur l'installation d'un poste de transformation et de deux lignes électriques souterraines sur la parcelle anciennement cadastrée section ZC numéro 59, appartenant alors à la société TRIMUVIRAT (lotissement les Violettes).

Afin d'envisager la signature de l'acte notarié réitérant ce protocole, M. le Maire sollicite le conseil municipal, pour l'autoriser à signer l'acte notarié réitérant le protocole signé le 20 novembre 2019, et portant sur l'installation d'un poste de transformation et de deux lignes

électriques souterraines HTA sur la parcelle située sur Monceaux en Bessin, et aujourd'hui cadastrée section ZC numéros 123.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, approuve à l'unanimité et autorise le Maire à effectuer les démarches et à signer tout document afférent notamment le protocole.

DM2025.12.05-4

➤ Réparation de deux foyers d'éclairage public

M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour la réparation de deux foyers d'éclairage public ; l'un situé au Val d'Aure pour un montant de 870.03€ et l'autre aux Violettes pour 909.00€. Le Maire rappelle que ce dernier a été endommagé par un tier identifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les deux devis présentés. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et l'autorise à signer tout document afférent.

II° - Administratif

II°/ 1- Elections

M. le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles règles en vigueur à appliquer lors des prochaines élections municipales,

II°/ 2 – Liste électorales

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission pour la révision des listes électorales s'est réuni ce jour. 35 inscriptions ont été opérées contre 35 radiations. Le nombre d'électeurs s'élève à 408.

DM2025.12.05-7

II°/ 3 – Entretien espaces verts

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger le prestataire actuel pour 3 mois afin de donner le temps au Conseil nouvellement élu de prendre ses marques au sein de la municipalité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Il mandate le maire pour effectuer les démarches et l'autorise à signer tout document afférent.

DM2025.12.05-8

II°/ 4 – Agent Technique

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le CDD de l'agent technique arrive à terme le 12/12/2025.

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat pour 3 mois. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et l'autorise à signer tout document afférent.

II°/ 5 – Reliure des actes

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la reliure des actes d'état civil est une dépense obligatoire de la commune. Il indique solliciter des devis.

II°/ 6 – Dossier Ad'AP

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la collectivité s'est engagée dans la démarche de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui prévoit la programmation et la réalisation dans un calendrier déterminé de travaux et actions nécessaires pour rendre accessibles aux personnes en situation de handicap l'ensemble des ERP de la commune.

Il ajoute que les propriétaires ont l'obligation de communiquer à l'administration la conformité de leurs ERP aux règles d'accessibilité au moyen d'une attestation d'accessibilité ou à défaut d'un agenda d'accessibilité programmé approuvé et encore en cours de mise en œuvre, ou encore des éléments de suivi d'un Ad'AP. Le rapport établi en 2016 fait état de 6 ERP sur la commune.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'état met la commune en demeure de lui communiquer l'achèvement de son agenda Ad'AP.

II°/ 7 -assurances statutaires

M. le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à sa délibération DM2025.06.16-5, il met en œuvre l'assurance statutaire via le CDG.

DM2025.12.05-9

II°/ 8 – Webmodularis

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour approuver le contrat d'utilisation, de maintenance et d'assistance, d'hébergement et d'évolution, présenté pour trois ans.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer les documents afférents.

DM2025.12.05-10

II°/ 9 -SMICO – désignation d'un DPO

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la désignation de délégué à la protection des données (DPO) est une obligation depuis mai 2018. Il sollicite le Conseil pour désigner le SMICO en tant que DPO moyennant la somme de 403.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu approuve à l'unanimité. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et l'autorise à signer tout document afférent.

II°/ 10 – Service de Santé CDG14

M. le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à sa délibération DM2025.06.16-6, il met en œuvre l'assurance statutaire via le CDG.

II°/11 – archivage et classement

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la préfecture nous indiquent qu'en vue des prochaines élections municipales, des consignes du ministère de la culture nous parviendra quant à l'obligatoire recollement des archives sous la responsabilité du maire nouvellement élu

II°/12 – bail communal

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité l'office notarial Bloche, Darras, Pottier le renouvellement du bail des locataires actuels, à leur demande.

III°/ intercom et syndicatsIII°/ 1 - PLUi

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'enquête public concernant la consultation de la modification n°7 qui a pris fin le 28 novembre 2025.

III°/ 2 – PCAET

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Ter'Bessin.

III°/ 3 – Evaluation PLUi

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'évaluation à 6 ans du PLUi qui lui a été faite le 13 novembre 2025 par le bureau d'étude Algoé. Il ajoute que le document est disponible en mairie.

III°/ 4 – Développement Territorial

M. le Maire présente au Conseil Municipal le document portant notamment sur l'avenant à la DSP mobilités et convention temporaire du domaine public pour la pratique de la pêche.

II°/ 5 – Conseil Communautaire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la modification des statuts de Bayeux Intercom – délibération n°10 sur la prise de compétence « création, aménagement et entretien de la voirie ». Il rappelle également qu'ils ont la possibilité de consulter les ordres du jour des séances sur FAST Elus.

IV°/ FinancesIV°/ 1 - budget 2026

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que son mandat se terminera au mois de mars. Il ajoute que les services de l'état recommandent de voter le budget afin de permettre à la nouvelle équipe de s'installer sans précipitation mais sans rupture. Il précise que la nouvelle équipe pourra prendre des délibérations modificatives afin de réaliser ses projets.

Dans l'optique du budget 2026, il propose de reconduire les taux communaux à l'identique et de reconduire l'investissement aux seuls projets en cours de réalisation de la RD6a avec l'incertitude de la partie subvention qui pourrait amener à emprunter auprès d'un établissement financier.

DM2025.12.05-5

IV°/ 2 - ouverture de crédits

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la présentation de Mme Fayat (conseiller aux décideurs locaux) en Mairie, il est nécessaire d'ouvrir des crédits afin d'intégrer les frais d'étude aux travaux réalisés.

Ainsi, comme indiqué par Mme Fayat, M. le Maire sollicite le Conseil Pour l'ouverture des crédits suivants :

R/041-203	7 253.16€
D/041-2131	6 678.00€
D/041-2152	575.16€

DM2025.12.05-6

IV°/ 3 - délibération modificative

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un virement de crédits afin de pouvoir prendre en charge les frais de salaire du personnel et des élus de décembre 2025 ainsi que ceux liés au repas des aînés.

Le Conseil Municipal décide le virement de crédits suivant :

61524	- 7 850.00€	
623		+ 3 200.00€
6411	- 6 000.00€	
6413		+ 9 100.00€
6450		+ 1 300.00€
6470	+ 250.00€	
	-----	-----
	-13 850.00€	13 850.00€

DM2025.12.05-11

IV°/ 4 – Emprunt

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal l'autorisation de démarcher des établissements financiers pour un éventuel prêt dans l'hypothèse où les subventions demandées ne seraient pas attribuées. Selon la Sous-Préfecture, il serait peu probable que la collectivité puisse bénéficier de soutien puisque l'état n'a pas voté son budget et ne laisse aucune perspective d'attribution pour 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, approuve à l'unanimité et mandate le maire pour effectuer les démarches.

IV°/ 5 – dotation PSR

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le versement du PSR au titre des compensations de taxes foncières sur les propriétés bâties s'élève à 4 961.00€

DM2025.12.05-12

IV°/ 6 – subvention RD6a

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'attribution de la subvention des amendes de police pour un montant de 40 000.00€ est actée.

La séance pour les attributions de l'APCR+ a été reporté au 15 décembre 2025.

Le Maire informe que le sous-préfet de Bayeux lui a indiqué le 1^{er} décembre que les ressources financières alloués aux projets DETR sont à ce jour épuisées. Celui-ci nous incite à redéposer une demande en 2026, ce qui, rappelle le Maire, ne correspond pas du tout à sa demande initiale déposée en février 2025.

D'autre part, M. Le Maire ajoute qu'il n'a reçu, à ce jour, aucune notification que ce soit d'attribution ou de refus.

Le Conseil Municipal souhaite que soit étudié une alternative pour le cas où la commune serait lésée par l'état.

V°/ Questions diverses

Noël des enfants

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite au mail fait aux élus, il a pris contact avec l'association du cirque de Bayeux, lequel peut réserver 40 places pour le spectacle du dimanche 21 décembre, 16h. Il ajoute avoir fait l'affichage papier et sur le site, ainsi que la distribution de flyers avec une réponse pour le 08/12/2025.

Vœux du maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux du Maire auront lieu le 17/01.

Octobre rose

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a déposé les dons d'un montant de 120.00€ à l'établissement François Baclesse.

Cimetière

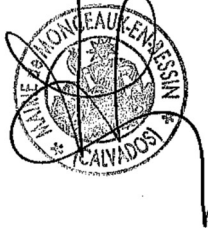
M. le Maire informe le Conseil Municipal que le columbarium et le jardin du souvenir nécessite un entretien

Observations et réclamations : néant

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

La séance est close à 22h30

Le Maire,
Gilles ISABELLE



Nous, Gilles ISABELLE, Maire,
Clôture et arrêtons la séance du 05/12/2025

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
DM2025.10.20-1	Report travaux	Adoptée
DM2025.10.20-2	Enquête public GAEC Lalonde	Favorable

LES MEMBRES PRESENTS

M. Gilles ISABELLE
Mme Mylène PHILIPPINE
Mme Elise BADER
Mme Evelyne LELANDOIS

M. Xavier GUILBERT
M. Wilfried GORHY
M. Alain SOUHARD

Le Président de séance,
Le Maire,
Gilles ISABELLE

Le Secrétaire de Séance,
La Conseillère,
Mme Evelyne LELANDOIS